

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 25 novembre 2016**

Etaient présents M. Yves DESVERNES - Mme Marlène CLEMENT - Mme Sylvie. PALUMBO M. Régis BELGERI -M Thibault HEINTZ  
M. Jean Marc BOUSCHBACHER -M. Philippe ROBERT -  
Mme Petra LAURAIN - Mme Agnès JEANMICHEL - Mme  
Thérèse LALOGÉ - M. Jean Claude HATIER - M. Laurent  
ROUSSELOT - Mme Nicole DELAVILLE –

Absentes : Mme Christine. BOUYER  
Mme Annette RODIER pouvoir à M. J.M BOUSCHBACHER

Date de la convocation : 18 novembre 2016

Début du conseil : 20 h 40

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Projet de travaux VOGELIS – HLM rte des Rochottes
- Projet travaux : station de traitement des eaux.

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance  
Approbation du dernier procès-verbal

1 - Convention d'occupation du domaine public – giratoire BONVILLET-DARNEY

2 - Convention de mise à disposition de locaux communaux (Emmaüs)

3 - Admission en non valeur

4 - O.N.F. : état d'assiette des coupes et destination des produits – exercice 2017

- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 27 octobre 2016 Monsieur le Maire demande si des conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **1 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** (délibération n° 2016.11.25/01)

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de passer une convention d'occupation du domaine public pour l'aménagement du rond point situé route d'Épinal, entre la commune de Bonvillet, les services du Conseil Départemental et Darney afin de définir les modalités administratives, techniques et de chacun sur ce projet.

Monsieur DESVERNES explique que les piliers sont prêts et que les Ets COLAS sont chargés de les installer, ce qui ne saurait tarder.

Les membres du Conseil, décident, à l'unanimité de passer cette convention.

## **2 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX (EMMAÛS)** (délibération N° 2016.11.25/02)

Monsieur le Maire explique que le local "Briffaut" est mis à disposition en l'état, à titre gratuit, à l'association EMMAÛS dont le siège social est à Rambervillers.

Une convention, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre pour un an avec tacite reconduction doit être établie.

Monsieur BOUSCHBACHER explique que ce local est vétuste et que le devis pour le rendre confortable est très élevé. Il est donc impossible de réaliser les travaux actuellement.

Après concertation, et à l'unanimité, les conseillers décident de passer cette convention.

## **3 – ADMISSION EN NON VALEUR** (délibération n° 2016/11.25/03)

Monsieur DESVERNES fait lecture d'un courrier du 10 octobre 2016 de Monsieur le Trésorier indiquant que le 10 septembre 2015, il avait sollicité l'admission en non-valeur d'un montant de 82.04 € (budget eau et assainissement) d'un couple demeurant sur la commune suite au jugement d'effacement de dettes prononcé par le Tribunal d'Instance d'Épinal. Cette non-valeur a été refusée lors de la réunion du Conseil du 24 septembre.

Dans ce courrier, il est précisé que la non exécution d'une décision de justice est par définition contraire à la loi.

Monsieur DESVERNES explique à l'assemblée la différence entre admission en non valeur d'une créance qui correspond à un seul apurement comptable c'est-à-dire que le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparait que le débiteur revient à "meilleure fortune" et les créances éteintes qui sont, de droit, annulées par décision du juge du Tribunal d'Instance et où l'on ne peut s'opposer à leur exécution.

Après discussion, les membres du conseil, pour la forme et à main levée, décident, 6 abstentions et 8 pour, d'admettre le montant ci-dessus en admission en non valeur.

## **4 – O.N.F. : état des coupes et destination des produits – exercice 2017**

Comme suite à la demande formulée lors du conseil du 27 octobre Monsieur DESVERNES signale, que la Commission Cours d'Eau et Forêt s'est rendue, avec le technicien ONF, Mr KONTOR sur les parcelles communales destinées aux affouages pour la campagne 2017.

Monsieur ROBERT, vice-président de cette commission commente cette visite très instructive et indique que Monsieur KONTOR est enchanté du travail des affouagistes de la saison 2016 et qu'il n'a pas caché sa satisfaction de voir les conseillers s'intéresser à la forêt communale.

Sur le terrain situé sur la commune de Bonvillet où les arbustes ont été plantés par les enfants des écoles, il y aura lieu d'enlever les barrières qui sont envahies par les mauvaises herbes et de prévoir le remplacement des arbres morts.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité, donnent leur accord à la proposition de cette commission.

#### **5 – PROJET TRAVAUX VOGELIS – HLM le Hébain** (délibération n° 2016.11.25/04)

Monsieur le Maire rappelle que VOGELIS souhaite restructurer le quartier du Hébain, côté rue des Rochottes mais une partie des travaux est à réaliser sur la voirie communale. Une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage que VOGELIS pourrait assurer pour le compte de la Commune est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de passer un marché public d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour un montant de 3 000.00 € H.T (qui sera budgétisé sur 2017) avec VOGELIS.

#### **6 – PROJET TRAVAUX : STATION DE TRAITEMENT DES EAUX** (délibération n° 2016.11.25/05 et délibération n° 2016.11.25/065.1))

Monsieur le Maire présente le bilan économique du programme des travaux concernant la station de traitement des eaux dont le coût prévisionnel s'élève à 532 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le projet et le plan de financement proposé et sollicite une aide financière au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Pour faire suite au legs de Mme PRIKAZSKY, Monsieur DESVERNES fait le résumé de sa visite du 3 novembre à DIJON.

Une réunion préparatoire a eu lieu à Epinal concernant le passage du Tour de France à Darney, le 5 juillet 2017.

Monsieur le Maire fait part que les familles syriennes orientées par l'Office Français de l'Immigration sont arrivées le 14 novembre au HLM rue du 8 mai. Monsieur ROUSSELOT fait remarquer que dans un article paru dans la presse le 16 novembre, il a été précisé que le conseil avait voté en faveur de cet accueil, or, selon lui, il s'agissait que d'un avis. Monsieur DESVERNES lui rappelle que dans la séance du Conseil du 26 février 2016, il avait demandé un vote à mains levées dont le résultat était le suivant : 7 pour – 6 contre et 1 abstention.

Le 3 décembre en soirée aura lieu "le TÉLÉTHON" en collaboration avec quelques associations darnéennes.

Monsieur DESVERNES indique qu'il a été informé que l'utilisation des pétards est interdit du 2 décembre 2016 au 4 janvier 2017 (minuit).

La cérémonie de la Sainte Barbe se déroulera le samedi 10 décembre, à la caserne des pompiers à laquelle les membres du conseil sont invités.

### **DIVERS.**

- **TRAVAUX :**
- Dans l'ancienne cantine : reste encore M. BRIOT qui doit intervenir la semaine prochaine ;

- la toiture des garages Briffaut va être refaite par les Ets HATIER pour un montant HT de 3 577,10 € soit 4 292,52 € TTC ;
- Une nouvelle horloge astronomique sera installée au château par l'Entreprise PORGEON en remplacement de l'actuelle (les projecteurs restent allumés toute la journée) 220,00 € HT soit 264,00 € TTC ;
- L'entreprise Marulier est chargée des peintures de la salle du conseil. (1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre) Les couleurs ont été choisies par la commission travaux : la préparation des murs (décollage papier) sera assurée par les élus. Divers travaux réalisés en régie permettront une économie de 3 551,44 € TTC sur un devis initial de 8.331,45 TTC ;
- Les escaliers derrière la mairie sont terminés, il manque une rampe ; suppression d'un stationnement gênant rue des terrasses ; analyse des boues à la station d'épuration ; mise en place des illuminations de Noël : sapins "minos" ainsi que les décors confectionnés par quelques bénévoles ;
- Une demande de création de points lumineux au niveau du groupe scolaire secteur du périscolaire est faite auprès du syndicat d'électrification. Rendez-vous est pris pour le 7/12 en mairie avec Mr POINSOT ;
- réflexion sur l'utilisation des bacs à ordures ménagères ;

➤ **PISCINE/CAMPING :**

Le bilan de la saison du Camping/piscine est communiqué : il est catastrophique : Madame DELAVILLE présente le bilan de la saison écoulée : montant total des dépenses **25.172,95 €** contre **4.504,50 €** de recettes (1.937.30 € nuitées camping et 2.567.20 € entrées piscine) soit un déficit de **20.668,45 €**.

Au vu de ces résultats une réflexion est engagée : peut-on se permettre de continuer cette activité qui est excessivement déficitaire d'année en année ?

Monsieur BOUSCHBACHER signale qu'il est entré en contact avec l'agent commercial de CANTAIS Est France, Mr DELBET, qui est spécialisé dans la vente des campings. Celui-ci est venu en mairie après visite du site et a communiqué aux Membres de la Commission Tourisme ses conclusions : le terrain n'est pas clôturé, terrasse supérieure non adaptée au camping-car et de plus concurrencée par l'Intermarché, accès au niveau inférieur par une pente très importante, les terrasses ne sont pas assez larges pour un demi-tour aisé, pas d'accueil à l'entrée. Il y a beaucoup d'argent à investir pour un éventuel repreneur ! Monsieur RUER, spécialiste en piscine va nous établir un état des lieux chiffré..... pour mémoire : mise aux normes handicapés en attente : devis de 29 800 €.

Mr Philippe ROBERT émet l'idée de proposer notre site au propriétaire du camping du "Verbamont". Affaire à suivre.

- L'agenda 2017 est en préparation par "AF communication" même société que l'an dernier ; pas de frais pour la commune ;
- Le comité de pilotage pour le document unique est mis en place ; une 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le jeudi 10 novembre ;

- Réunion avec la FMS le jeudi 17 novembre en mairie puis visite des familles réfugiées accueillies au HLM Grand Jardin ;
- Rappel : nos bénévoles ont une fois de plus œuvré d'une part pour la préparation du repas de l'âge d'or et d'autre part pour les décorations de Noël en ville ;
- L'association Vosges parkour semble vouloir cesser son activité par manque de participant ;
- EMMAÛS participera au marché de Noël le vendredi 2 décembre. Ce marché se tiendra sur le champ de foire. Y participeront quelques établissements sociaux accompagnés de plusieurs artisans et commerçants.

**Dates à retenir :**

- Samedi 26 novembre : travaux de décollement papier salle du conseil 14 h ;
- Samedi 26 novembre : arbre de Noël de l'EHPAD et vin chaud et vente de bredeles, par l'association des parents d'élèves dans le sas de l'Intermarché ;
- 2ème tour des primaires des Républicains et du centre à partir de 8 h
- Mardi 29 novembre : 14 h montage des chapiteaux sur le champ de foire ;
- Jeudi 1er décembre : visite de l'ambassade tchèque et du sénat. N'oubliez pas vos papiers d'identité ;
- Vendredi 2 décembre : marché de Noël sur le champ de foire ;
- Vendredi 2 décembre : Saint Nicolas à 16 h 30 : défilé puis à la salle des fêtes ;
- Samedi 3 décembre matin : mise en place de la salle des fêtes pour le repas âge d'Or ;
- Samedi 3 décembre : 18 h téléthon – champ de foire - marche
- Dimanche 4 décembre : repas de l'âge d'or
- Lundi 5 décembre : 10 h mairie réunion de la commission travaux sur la station d'épuration ;
- Samedi 10 décembre : Ste BARBE 17 h ;
- Vendredi 16 décembre : marché de Noël de l'ACED à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Darney, 25 novembre 2016

Le Maire,

Y. DESVERNES

